

Le Pays : journal des volontés de la France

I. Le Pays : journal des volontés de la France. 1903-11-24.

1/ Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus ou dans le cadre d'une publication académique ou scientifique est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source des contenus telle que précisée ci-après : « Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France » ou « Source gallica.bnf.fr / BnF ».
- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service ou toute autre réutilisation des contenus générant directement des revenus : publication vendue (à l'exception des ouvrages académiques ou scientifiques), une exposition, une production audiovisuelle, un service ou un produit payant, un support à vocation promotionnelle etc.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

2/ Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

3/ Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.
- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

4/ Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

5/ Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

6/ L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

7/ Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter utilisation.commerciale@bnf.fr.

Direction et Administration
152, Rue Montmartre, 152

ANNONCES

Chez MM. Lagrange, Cerf et C^{ie}
3, PLACE DE LA BOURSE, 3

Et aux Bureaux du Journal

Le journal et ses régisseurs déclinent toute responsabilité quant à la teneur des annonces et réclames.

TRIBUNE LIBRE

Il aura été dans la destinée de la vierge guerrière de souffrir, même après sa mort. Outre que son apothéose s'est fait longtemps attendre et que la monarchie française, qui lui devait tant, ne s'est associée que fort tard au culte populaire pour la bergère lorraine, elle a trouvé des écrivains — Voltaire entre autres — qui se sont exercés à traiter d'elle et de sa mission par la plaisanterie non exempte de grossièreté.

Et ce n'est pas une tâche facile à effacer, que celle dont se couvrit Aronnet en rimant la *Pucelle*; car s'il avait stigmatisé certains travers communs à notre espèce, il pouvait le faire en brochant, lui, si fécond, sur un autre sujet.

Depuis Voltaire, quantité de poètes, peintres, sculpteurs et musiciens ont travaillé sur Jeanne d'Arc et les mauvaises compositions ne se comptent plus qui nous montrent, sur la toile, en bronze, par la vertu des alexandrins ou des suites d'accords, la libératrice du royaume de France si lâchement abandonnée par le monarque qu'elle avait conduit à Reims.

El n'en sait trop ce qui a pu lui être le plus désagréable des facéties voltairiennes ou des essais picturaux, sculpturaux, musicaux et littéraires qui l'ont célébrée de façon si souvent ridicule, en tous cas inférieure à sa gloire si pure à laquelle le génie, seul, devrait oser toucher.

Il y a trente ans, le compositeur Mermel, l'auteur maintenant oublié de *Page, écuyer et capitaine*, donna, sur la scène de l'Opéra, une *Jeanne d'Arc* qui tomba dès la première représentation. Le lendemain, un journal satirique publiait une caricature où l'on voyait l'infortunée héroïne à moitié introduite dans un trou de cheminée. Légende :

« Ce n'était pas assez du bûcher; voilà qu'on m'emmet dans la four ».

Depuis, l'Opéra n'a plus tenté de faire revivre la victime de Pierre Cauchon; les théâtres de foire se chargent de ce soin dans leur cadre grotesque et avec des interprètes dont la voix éraillée rappelle de fort loin les autres voix qu'entendait la paysanne mystique et dont les conseils répétés éveillaient son ardeur belliqueuse.

Qui que l'on soit et quoi que l'on pense sur les exaltés de Jeanne d'Arc, la sublime visionnaire constituée dans l'humanité une exception tellement frappante, que l'on ne peut songer à elle sans être pris d'un respect sacré qui interdirait toute appréciation banale.

On nous parle bien de phénomène d'auto-suggestion, de somnambulisme à l'état de veille, pour expliquer les premières phases de son épopée, sa faculté divinatoire, le prestige dont elle jouissait sur ses soldats.

Que nous importent toutes ces arguties! Les faits sont là, déconcertants, sans doute, mais incontestables, et nous n'avons qu'à les enregistrer. Au surplus, Jeanne d'Arc est devenue le symbole le plus magnétique du patriotisme et nous n'avons plus à voir en elle que la porte épie par qui, sur l'étranger, notre pays reconquit son intégrité territoriale et son existence en tant qu'Etat indépendant.

Abandonnons la légende, reléguons au besoin ce que la science ne pénètre pas, Jeanne en est-elle diminuée et ses actes ne plaident-ils pas en faveur du culte qu'on lui a voué?

Que l'Eglise romaine, à présent, revisant la sentence du tribunal qui la condamna, lui ouvre les portes du Paradis par une canonisation, d'ailleurs très adroite, cela doit-il influer sur les devoirs à rendre à la noble fille et peut-on la laisser accaparer alors qu'elle est à tous et trouve dans tous les cœurs un autel digne de sa mémoire.

Vous vous imaginez que les fidèles catholiques et libres-penseurs, pourvu qu'ils aimassent la France, avaient droit d'éprouver une égale ferveur, l'habillant à leur guise, pour celle qui n'est d'autre but que de bouler dehors l'envahisseur. Vous vous trompiez. Hier, cette piété était acceptable; mais depuis que le Vatican a entrepris de ranger Jeanne parmi les saintes, certains libres-penseurs la répudient sans lui tenir compte de son bûcher ni du caractère ecclésiastique de ses juges. La réciprocité de l'Eglise, qui s'apprête à vénérer ce qu'elle brûla, ne touche aucunement ces doctrinaires. Jeanne est désormais pour eux une cléricale et à Jeanne ils disent : Raca.

Ne vous demandez plus, par conséquent, pourquoi la ville d'Angers, où d'aucuns réclamaient l'érection d'une statue de la vierge guerrière, ne verra pas s'élever ce monument. Il aurait effrayé, choqué, bravé les tendances de certains édiles pour qui Jeanne n'est plus Jeanne, si elle ne demeure exclusivement laïque. La voilà donc prosaïque de la cité angevine où l'intelligence ne rime pas toujours avec divine. Quel souflet pour la *Pucelle*! Gageons qu'elle ne pourra s'en consoler.

Il est présumable, toutefois, que si ces surprenants édiles avaient su prévoir l'opinion de M. le président du conseil concernant la vierge de Domrémy, opinion qu'il a exprimée à l'inauguration du monument de Veinçinçtorix, à Clermont-Ferrand, ils se seraient épargnés le ridicule de leur décision, qui provoquera la pitié chez tous les hommes affranchis de sectarisme.

M. Combes a revendiqué pour le peuple les deux figures immortelles du général gaulois et de l'héroïne de Patay. On pourra lui laisser pour compte l'allusion à la « domination romaine » dont il a cru bon d'orne son discours, à propos de la résistance du chef arverne aux légions de Jules César, qui, cependant, n'étaient pas celles de Pie X, mais puisque nous ne nous préoccupons ici que de l'ostentation prononcée contre « Celle qui est à tous » par des théoriciens aussi myopes que maladroits, nous ne prendrons texte des paroles de M. Combes que pour faire ressortir cette myopie et cette maladresse.

Non, décidément, M. Homais n'est pas mort; il sévit en province où, plus exclusif et plus borné qu'il ne le fut jamais, il exagère, sans les comprendre, les sentiments qui lui sont expédiés de Paris.

Jeanne, avons-nous dit, se consolera de ne point se dresser en bronze ou en marbre, sur une des places d'Angers; n'a-t-elle pas un piédestal dont les cœurs de tous les Français intelligents?

Impossible d'arrêter le train. Le tender, le fourgon et le premier wagon furent brisés. Les morts et les blessés étaient tous dans le premier wagon.

Il y a six morts : deux enfants Grattechoff et leur gouvernante, Mlle Richet, de Saint-Petersbourg; Mlle Joséphine Sterky, de Saint-Ursanne; M. Grunewald, gendre du juge fédéral Monnier et Mlle Louise Bertichy de Vevey.

Parmi les blessés se trouvent M. Brocken de Saint-Petersbourg et trois officiers suisses.

Lausanne, 21 novembre. — Un grave accident de chemin de fer s'est produit ce soir à 6 h. en gare de Palézieux. Le train express venant de Berne a tamponné une locomotive en manœuvre; deux wagons ont été défoncés. On procède au déblaiement et on a déjà retrouvé 6 morts.

TROUBLES A BREST

Brest, 21 novembre. — Une nouvelle manifestation anticléricale, à laquelle ont pris part des ouvriers de la ville et de l'arsenal, a eu lieu ce soir.

Les manifestants sont partis à huit heures de la place du Champ-de-Bataille, au nombre d'une centaine d'individus et, après avoir parcouru la rue Saint-Yves, ils allaient s'engager dans la rue de Traversie, lorsque M. Lomont, commissaire de police du quartier Saint-Martin, ceint de son écharpe et accompagné de quelques agents, les vint à se disperser.

Il se jeter sur lui, et l'un d'eux, d'un violent coup de tête en pleine poitrine, l'envoya rouler sur la chaussée; ils le frappèrent ensuite et lui arrachèrent son écharpe.

ETRANGER

Rome, 21 novembre. — Le correspondant de la *Tribuna* à Saint-Petersbourg télégraphie à ce journal que le prince Ourousoff, nommé récemment ambassadeur de Russie auprès du Quirinal, reprendra aussitôt qu'il aura rejoint son nouveau poste, c'est-à-dire dans un mois, les négociations en vue du voyage du tsar à Rome.

Buenos-Ayres, 21 novembre. — Un incident diplomatique assez grave vient d'éclater entre l'Italie et l'Argentine au sujet de certaines réclamations de la colonie italienne présentées par le ministre d'Italie le comte Boffaro-Costa et mal accueillies par le gouvernement de Montevideo.

Madrid, 21 novembre. — A la suite de la réduction du budget de l'Agriculture par la commission du budget de la Chambre, le bruit court qu'une crise ministérielle est probable.

Barcelone, 21 novembre. — Dans la manifestation d'hier, les étudiants de l'Université ont demandé une suspension des cours et insulté la police, qui était accourue pour rétablir l'ordre.

Ils se sont divisés ensuite en deux bandes, l'une catalaniste, l'autre républicaine, l'une chantant *Els Segadors* et l'autre la *Marsellaise*, et en sont venus aux mains. Il y a eu plusieurs blessés.

Berne, 21 novembre. — A Wogenstetten, un individu qui venait d'être condamné à deux ans de travaux forcés par le tribunal criminel de Reinfelden, a célébré son mariage sous la surveillance de deux agents de la gendarmerie. Grâce à une autorisation spéciale, l'époux a pu passer la nuit dans son domicile, mais le lendemain matin à la première heure, il lui fallut prendre possession de ses nouveaux quartiers au pénitencier de Lenzbourg.

Le timbre à quinze centimes

La poste joue décidément de malheur! On dirait qu'il lui est impossible de trouver une teinte convenable pour nos timbres à 0 fr. 15. A l'effreuse couleur brigue du timbre défunt, elle substitue une couleur vert d'eau qui a le tort de créer une confusion regrettable entre le timbre de 0. 15 et celui de cinq centimes.

La seule couleur admissible pour le timbre de 0.15 était la couleur rose du timbre à 0.10. Puisque la couleur rose doit rester, d'après les conventions internationales, la teinte officielle du timbre à 0.10.

Pour ne pas donner à notre timbre à 0.15, la teinte violente du timbre de 5 fr. ou bien la teinte actuelle du timbre à 2 c. ? Il est impossible, en tous les cas, de laisser à notre principal timbre de service intérieur une teinte qui est, à une légère nuance près, la même que celle du timbre le plus usité pour la taxe des imprimés.

ARMÉE ET MARINE

Dans le Sud-oranais

Duveyrier, 21 novembre. — On vient d'apprendre ici que le convoi de ravitaillement, parti de Djennan-Ounif le 2 novembre, est arrivé sans incidents le 9 à Taghiet. Ce convoi, d'environ 2.500 chameaux, transportait des vivres et du matériel, principalement à destination de Beni-Abbes.

Les troupes d'escorte sont commandées par le chef de bataillon Gay de la légion, et comprennent, deux compagnies de cette arme, la 15^e compagnie du 2^e tirailleurs et un peloton du 2^e spahis.

Les officiers, sous-officiers, caporaux et

une section en armes de cette colonne ont déposé des couronnes sur les tombes des soldats et soldats tués à El-Moungar. Après quelques paroles du commandant Gay, les hommes en armes ont rendu les honneurs et défilé.

Débarquement de troupes françaises. — Washington, 21 novembre. — Un télégramme de Saint-Domingue annonce qu'en raison du combat acharné qui se livre en ce moment les Français ont débarqué de l'insularité de marine.

LES CONGRÉGATIONS

M. Combes et les Pères du Saint-Esprit

M. Combes a communiqué à Mgr Leroy, supérieur général, la lettre d'abolition dans laquelle le ministre déclare qu'il n'a pas soumis au conseil d'Etat les demandes d'autorisation pour douze établissements. Ne subsistent donc plus que la maison-mère, la maison de fondation, la maison de retraite, et deux pied-à-terre à Bordeaux et à Marseille.

En même temps, après avoir supprimé les grands et petits séminaires des Lazaristes, M. Combes vient aussi de fermer presque toutes les maisons de France.

Le Christ à l'école

L'instituteur de Sainte-Marie-du-Bois (Mayenne) a dû remplacer dans les écoles le Christ que son prédécesseur avait enlevé. Un conflit s'était élevé à ce sujet entre la commune de Sainte-Marie et l'administration académique; celle dernière a chargé son instituteur de l'attitude énergique de la population catholique.

Les manifestants

Ille-et-Vilaine. — Mme Marquet, inculpée d'avoir gité M. Surty, représentant, en Ille-et-Vilaine, du liquidateur de la Congrégation des Frères de Ploemel, lors de l'apostrophe des scellés sur les écoles, a comparu devant le tribunal de Vitré.

Elle a été condamnée à six jours de prison avec sursis et à 25 francs d'amende. M. l'abbé Louange, propriétaire du couvent de Notre-Dame-des-Lumières, près Apt, ayant en mai dernier, brisé les scellés apposés sur son immeuble et pris à partie le juge de paix qui instrumentait, fut poursuivi et condamné par le tribunal d'Apt à quarante-huit heures de prison et 50 francs d'amende. La cour de Nîmes, devant laquelle il avait fait appel, a confirmé le jugement.

Vive la liberté quand même !

Celles qu'on chasse

A Laventie (Pas-de-Calais), aux Lèves (Gironde) les Sœurs sont parties au milieu de cortèges d'honneurs.

Contre la liberté d'enseignement. — Le tribunal correctionnel de Clermont a condamné à 16 francs d'amende des religieuses appartenant à la congrégation des Filles de Jésus, qui, régulièrement sécularisées, avaient ouvert des écoles. Les propriétaires des immeubles ont été condamnés à la même amende.

Acquittements

Dans son audience d'hier, le tribunal correctionnel a rendu son jugement au sujet de trente-neuf Marianistes poursuivis pour avoir continué de vivre en commun. Le tribunal, admettant la sécularisation comme effective et considérant que la vie en commun n'implique pas la reprise des œuvres congréganistes, a acquitté les prévenus.

Dans la même audience, Mme Albert Viellard, femme du maire révoqué de Grandvillars, inculpée d'outrages à un magistrat dans l'exercice de ses fonctions, a été également mise hors de cause.

Dans son jugement, le tribunal, tout en déclarant que, d'après les dépositions formelles des témoins, Mme Viellard avait craché sur le juge de paix de Belle, dit qu'il s'agit d'une voie de fait, délit non relevé par le Parquet.

L'embarras du Conseil municipal de Paris s'aggrave de jour en jour devant

les conséquences du vote en faveur de la régie directe des services du gaz parisien; c'est pourquoi l'échec des propositions présentées dans ce sens peut, d'ores et déjà être pronostiqué.

Il faudra bien, à ce moment, trouver le moyen pratique de mettre fin à cet imbroglio qui ne peut être que funeste aux finances de la Ville de Paris et aux intérêts de 600.000 consommateurs de gaz.

ECHOS

Le président de la République a offert hier, dans les tirés de Rambouillet, une chasse en l'honneur des membres du Conseil d'Etat.

Ont pris part à cette chasse : MM. Teitgen, président de section au Conseil d'Etat; Marguerie, Hébrard de Villeneuve, conseiller d'Etat; Pallain, directeur de la Banque de France; Morel, directeur du Crédit Foncier; Pérouse, directeur du chemin de fer au ministère des Travaux publics; Leddet, conservateur des forêts de la Seine.

A déjeuner à été servi aux invités au château. Le départ a eu lieu à neuf heures. Le retour s'est effectué à six heures.

L'état de la princesse Mathilde inspire à ses amis depuis quelques jours, les plus vives inquiétudes.

La princesse, rentrée de Saint-Germain voici un mois, n'a pas retrouvé ses forces, et sa faiblesse est extrême.

On signalait, hier matin, un léger mieux, mais la situation n'en est pas moins grave.

La Société du Nouveau Paris a tenu au Grand Palais, son assemblée générale annuelle, sous la présidence de M. Frantz Jourdain, assisté de M. Félix Roussel, vice-président, et de M. Georges Bons, secrétaire général.

Après la lecture des rapports d'usage, l'assemblée a confirmé M. Alcanter de Brahm dans ses fonctions de secrétaire pour la presse. Elle a ajouté au nombre de ses vice-présidents, MM. Henri Turot, conseiller municipal et le peintre Polpout. Elle a discuté les noms des personnes à introduire dans le comité de patronage et résolu d'organiser un grand banquet pour février prochain.

Côté essentiel : Un discours très substantiel de M. Frantz Jourdain qui a précisé l'œuvre du Nouveau Paris, et plusieurs propositions de M. Roussel, qui entre autres choses a proposé à la Société de mettre à l'étude un plan d'ensemble des travaux d'embellissement et d'utilité pratique à exécuter dans notre capitale.

Ce plan, sorte de mise à jour du fameux « Plan des Artistes », comprendrait en première ligne l'achèvement des grandes voies telles que les boulevards Haussmann et Raspail, la rue de Rennes, et la transformation du Palais-Royal.

Ces propositions ont été ratifiées par l'assemblée dont la commission exécutive étudiera dans le plus bref délai, les moyens les plus sûrs d'y intéresser l'opinion, prouvant ainsi qu'après de son année, la commission du *Vieux Paris*, dont plusieurs membres ont déjà bénévolement accordé leur concours actifs à la jeune association, celle-ci répond à un besoin essentiel, et que son action de prévoyance pour l'avenir de notre Ville-Lumière, mérite tous les encouragements.

On vient de décider sur la proposition de M. Grébeval, président de la deuxième commission au Conseil mu-

ABONNEMENTS

TROIS MOIS	SIX MOIS	UN AN
Paris et Seine-et-Oise	5 fr. 10 fr. 20 fr.	
Départements	8 fr. 12 fr. 24 fr.	
Etranger	7 fr. 14 fr. 28 fr.	
ABONNEMENTS AVEC ANNONCES		60 fr.
Un an		

Les abonnements partent des 1^{er} et 16^{er} de chaque mois.

Toutes les demandes d'abonnements doivent être adressées

A L'ADMINISTRATEUR

152, Rue Montmartre, 152

municipal, l'adjudication pour dix ans des fournitures de la Préfecture de la Seine, (800.000 fr. par an). Cette adjudication ne comprendrait point les conditions du travail applicables depuis 1899.

Il n'est bruit dans le monde médical que de la révélation d'une découverte dont le Congrès de Chirurgie vient d'être saisi par un rapport documenté dans une de ses plus prochaines séances.

Le Docteur Aristide Malherbe de Paris, chargé de la consultation laryngologique de la Clinique de la Faculté, vient en effet de résoudre le problème difficile et délicat de l'asthénie génitale chez l'homme, par l'excitation des points génitaux du nez, au moyen de l'électrolyse.

C'est une nouvelle victoire à l'actif de la science, contre la neurasthénie envahissante.

Une vieille question qui résonne à l'au Conseil municipal est celle relative aux kilomètres kilométriques appliqués aux voitures de place. On e souvient que cette question avait beaucoup fait parler d'elle il y a quelques années et que malgré les réclamations du public, elle ne put obtenir qu'une solution aussitôt cassée par le Conseil d'Etat pour abus de pouvoir. Cette cassation était motivée par les arrêtés du préfet, le police prescrivant un système de compteur déterminé. Après un voyage d'étude en Allemagne où depuis très longtemps déjà le procédé du compteur électrique est appliqué, M. Joussetin a fait inscrire à l'ordre du jour du Conseil municipal une proposition tendant à ce que les tarifs des voitures de place soient modifiés et calculés d'après un compteur quelconque, indiquant nettement la durée et le parcours de la course accomplie.

La question du rachat des chemins de fer algériens que nous avons, à plusieurs reprises, longuement étudiée, est à l'ordre du jour. En effet la commission du budget vient de nommer son rapporteur qui n'est autre que M. Pierre Baudin.

Son parfait accord avec M. Jonnar est une chose faite car M. Baudin est favorable au projet et de cet accord il résultera qu'avant la fin de l'année, la Chambre pourra se prononcer sur cette question si hautement intéressante pour la France comme pour l'Algérie.

Le président de la Chambre des Députés recevra le vendredi 27 novembre, à neuf heures du soir, MM. les membres du Parlement anglais qui sont attendus à Paris.

Hier, vernissage à la Sorbonne, d'une belle œuvre, *Pacem summa tenent*, la fresque de M. Dagnan-Bouveret, qui vient d'être placée dans l'amphithéâtre Richelieu, face à l'hémicycle. Les visiteurs étaient nombreux et l'artiste semblait avoir conquis tous les suffrages.

DANS LA LEGION D'HONNEUR

Nomination de M. A. W. Churchillward

Nous avons le plaisir d'apprendre que le capitain A. W. Churchillward, représentant à Paris de la Compagnie anglaise du *South Eastern and Chatham Railway*, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, à l'occasion de la visite du président de la République en Angleterre.

Le capitain Churchillward, qui compte dans le monde des chemins de fer en

DERNIERE HEURE

QUARTIER EN FLAMMES

Constantinople, 21 novembre. — Des dépêches arrivées aujourd'hui annoncent qu'un grand incendie a éclaté dans le quartier du bazar de la ville d'Eskichehir sur le chemin de fer d'Anatolie. Les dégâts sont considérables.

Les détails manquent.

GRAVE TAMPONNEMENT

Six morts

Berne, 21 novembre. — Le train express n° 26, partant de Berne à 4 h. 27 et arrivant à Lausanne à 8 h. 22, s'est jeté vers 6 heures, près de la gare de Palézieux, sur une locomotive qui n'était pas garée, on ignore dans quelles circonstances.

Deux wagons ont été démolis, une locomotive a déraillé. Il y a cinq morts et de nombreux blessés. Des secours ont été immédiatement organisés de Lausanne.

Les noms des morts et des blessés ne sont pas encore connus.

Palézieux, 21 novembre. — L'accident de chemin de fer est arrivé à 300 mètres environ de la gare du côté de Lausanne.

L'express s'est précipité sur une locomotive manœuvrant à un moment inopportun ou qui avait déraillé immédiatement avant le passage de l'express, de sorte qu'il fut

Souverains Italiens à Londres

Départ de Windsor

Windsor, 21 novembre. — Les souverains à 9 heures 40, par un temps splendide, salués par les acclamations enthousiastes qui les avaient accueillis à leur arrivée.

Le cortège royal est parti du château à neuf heures et quart et s'est dirigé vers la gare. La première voiture était occupée par les deux Rois, le prince de Galles et le duc de Connaught, tous en uniforme. Les deux Reines et la princesse Victoria suivaient dans la seconde voiture.

Lorsque le cortège est arrivé à la gare, des acclamations frénétiques ont salué les

souverains, qui ont répondu en s'inclinant à plusieurs reprises.

Les souverains ont pris congé les uns des autres de la façon la plus cordiale. Les souverains arriveront à Cherbourg entre quatre et cinq heures.

A Portsmouth

Portsmouth, 21 novembre. — Les souverains italiens sont arrivés à onze heures cinquante-cinq.

Le yacht « Victoria-and-Albert » a levé l'ancre à midi et demi.

A leur départ de Portsmouth, comme à leur arrivée, les souverains italiens ont été salués par les salves d'usage.

Le temps est lourd, la mer est calme.

A Cherbourg

Cherbourg, 21 novembre. — Le yacht royal est arrivé ici vers cinq heures et les souverains italiens ont été reçus officiellement à l'arsenal. Le préfet maritime a offert des fleurs à la reine, et le consul italien un album de vues de Cherbourg.

A bord, le roi a offert un dîner aux autorités anglaises. La rade était illuminée.

Cherbourg, 21 novembre. — La rade de Cherbourg présente ce soir un effet magnifique.

A 4 h. 1/4, on a signalé du sémaphore de la digue l'entrée du « Victoria-and-Albert » et de la division navale anglaise lui faisant escorte dans les eaux françaises.

Le signal a été immédiatement donné de tirer les salves d'honneur pour le salut royal.

Lorsque le yacht royal est entré en rade à quatre heures et demie, tous les navires de l'escadre française ont hissé le grand pavais et chacun d'eux a tiré une salve de vingt et un coups de canon, tandis que les

navires anglais procédaient de leur côté au salut réglementaire.

A la tombée de la nuit, les navires français ont illuminé comme cela avait eu lieu le soir du départ des souverains.

A cinq heures et demie, le préfet maritime, l'amiral Touchard, s'est rendu sur le canot amiral superbement illuminé, à bord du yacht royal pour saluer les souverains au nom du gouvernement de la République.

Un dîner réunit ce soir à la table royale sur le *Victoria and Albert* les personnes de la suite des souverains et les commandants des navires anglais.

Toutes les dispositions sont prises pour le débarquement et le départ des souverains est fixé à sept heures et demie.

Le général François de Bourbon

Notre collaborateur, M. de Réglia nous communique la protestation suivante :

Déclaration de M. de Réglia

Ami dévoué de S. A. R. le général François de Bourbon, Duc d'Anjou, je proteste avec la plus grande indignation, en son nom et par autorisation, contre toutes les absurdités publiées jusqu'à ce jour sur l'inspiration d'un personnage déferé à la justice par MM. Lasies, Charles Bernard, général Rebillot et le colonel Grandclément.

Mais, en attendant que les tribunaux qualifient les actes de ce... Monsieur, je déclare absolument usurpés les titres pompeux dont il pare sa sottise vanité.

Les obsèques de l'amiral Le Dô

Brest, 21 novembre. — Le cercueil contenant les restes de l'amiral Le Dô, qui commandait une division de l'escadre d'Extrême-Orient, décédé en mer, à bord du *Châteaurenault*, le premier octobre dernier, est arrivé ce matin, à dix heures, en gare de Brest, venant de Marseille. Le cercueil a été placé à 333 une chapelle funèbre à la gare et veillé par des membres de la famille.

Les obsèques auront lieu, à deux heures, à l'église Saint-Louis.

PROGRAMME DES SPECTACLES

OPERA, 8 h. — Othello.

COMEDIE-FRANCAISE, 8 h. — Le Filousier. — Blanchette.

OPERA-COMIQUE, 8 h. 1/2. — Muguette.

THEATRE SAINT-MARTIN. — Relache.

GYMNASE, 8 h. 1/2. — L'Epagne.

CHATELET, 8 h. 1/2. — Michel Strogoff.

VAUDEVILLE, 8 h. 1/2. — La Carrière.

AMBIGU, 8 h. 1/2. — Les Deux Gosses.

GAITE. — Cloture annuelle.

NOUVEAUTES, 8 h. 1/2. — Loute.

BOUFFES-PARISIENS, 8 h. 1/2. — La Fille de la Mère Michel.

CLUNY, 8 h. 1/2. — Place aux Femmes.

DEJAZET. — Cloture.

VARIETES. — Cloture annuelle.

PALAI-ROYAL, 8 h. 1/2. — La Preuve. — Le Sous-préfet de Château-Buzard.

MOULIN-ROUGE. — Dir. P.-L. Fiers. Tél. 508-53. 8 h. Tom Heurn, L'Homme qui a fait rire le Shah. La belle de New-York. La Sylphe.

FOLIES-BERGERE. — Réouverture. — La Tortajada. 422 harpistes rom. Les 7 péchés capitaux. Tél. 102-59.

PARISIENNE. — (Dir. P. Ruez). Tél. 156-70. « Ah ! les Femmes », comédie à 3 actes. Fragson, Viallet, Les Villes-Dora, Esther Le Kain.

SCALA, 8 h. 1/2. — Spectacle varié.

OLYMPIA. — Tous les soirs, à 8 h. 1/2. — Dix attractions sensationnelles. — « Au Japon », gd ballet, music. de L. Ganne. Dim., jeudi et fêtes, matinée.

LA CIGALE. — (Tél. 407-60). Jardin d'été. — « La plus jolie fille de Paris ». J. Bloch, Chanteluy. Concert. Les trois automates Kam Sée, Max Morel.

GRANDS MAGASINS DUFAYEL, 2 h. à 5 h. Attractions variées.

EXPOSITION DE L'HABITATION. — Grand Palais des Champs-Élysées. — Entrées : 1 fr. — Le vendredi : 2 fr. Musiques et attractions diverses.

GAITE-ROCHOUART. — Tous les soirs, spect-concert. — Tout Fourbi, revue en 3 tableaux, Mmes Lucile, Martens ; M. Zecca.

CONCERT EUROPEEN. — Doit-on le dire ? FANTASIES-PARISIENNES, 8 h. 1/2. — Un conseil judiciaire.

TOUR EIFFEL. — De 10 heures à la nuit. Jeudi, dim. et fêtes à 3 h 1/2.

LES MATHURINS. — (Tél. 212-41, à 9 h.) — La vengeance d'Ephraïm. — Le trois pour cent. — Réve d'opium. — M. Plume. La Chalupa. La Belle Otero.

THEATRE GREVIN. — Tous les jours, matinée à 3 h. et soirée à 9 h. — Monsieur le Directeur.

BATA-CLAN. — Concert. « Madame Méphisto ». S. la Roche, Max-illy. Téléphone 224-79.

BOITE A FURSY, 58, rue Pigalle. — Cloture.

CASINO DE PARIS, (Tél. 144-54). — Réouverture. Spectacle varié.

ELYSEE-MONTMARTRE, 8 h. 1/2. — Bals (gala) mercredis, samedis, dimanches et fêtes à 2 heures et demie.

BULLIER. — Tous les jeudis, grande fête. — Samedis, dimanches et fêtes, bal à 8 heures et demie.

CIRQUE MEDRANO, rue des Martyrs, (Tél. 240-05). — Boum-Boum. — Attrac-

lions nouvelles. Matinées dim. jeudi et fêtes à 2 h. 1/2.

JARDIN D'ACCLIMATATION. Ouvert tous les jours. Concert tous les dimanches.

CHEMINS DE FER DE PARIS-LYON-MEDITERRANEE

Voyages circulaires à itinéraires facultatifs de France en Algérie et en Tunisie.

Il est délivré, pendant toute l'année, dans les gares P.L.M., des carnets de 1^{re}, 2^e et 3^e classes pour des voyages sur les lignes des réseaux Paris-Méditerranée, Est, Etat, Nord, Orléans, Ouest, P.-L.-M. Algérie, Est-Algérien, Etat (lignes algériennes), Ouest-Algérien, Bone-Guelma et sur les lignes maritimes desservies par le Compagnie Générale Transatlantique, par la Compagnie de Navigation Marseillaise (Compagnie Touchet) ou par la Société Générale de Transports Maritimes à vapeur. Les itinéraires sont établis à l'avance par les voyageurs eux-mêmes. Les parcours sur les réseaux français doivent être de 300 kilomètres ou plus, et être complétés par 100 kilomètres.

Les parcours maritimes doivent être effectués exclusivement sur les paquebots d'une même Compagnie. La nourriture à bord des paquebots est comprise dans le prix des billets.

Les voyageurs doivent munir les voyageurs à leur point de départ, ils peuvent comprendre, non seulement un circuit dont chaque portion n'est parcourue qu'une fois, mais encore des sections à parcourir deux fois, sans que l'itinéraire ne soit plus de 1000 kilomètres. Les billets sont valables pendant 90 jours, avec faculté de prolongation.

CHEMINS DE FER DE L'EST

La Compagnie des Chemins de fer de l'Est rappelle au public qu'à l'occasion de la fête de l'Automobile, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du mercredi 28 octobre seront valables, pour le retour, jusqu'au dernier train du mercredi 4 novembre.

Cette prolongation de validité s'appliquera également aux billets d'aller et retour actuellement délivrés entre les gares de l'Est, d'une part, et certaines gares du Nord et de P.-L.-M. d'autre part.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANEE

Excursion en Tunisie et en Algérie

La Compagnie P.-L.-M. organise, avec le concours de l'Agence des Voyages Modernes, une excursion en Tunisie et en Algérie.

Départ de Paris le 4 novembre ; retour à Paris le 7 décembre 1903.

Prix (tous frais compris) : première classe, 1^{er} franc ; deuxième classe, 90 francs.

Pour renseignements, s'adresser aux bureaux de l'Agence des Voyages Modernes, 1, rue de l'Ecluse, à Paris.

VENTE de

FONDS de COMMERCE et INDUSTRIES

VOYLE-DULIN

87, Boulevard Sébastopol, PARIS

(Maison fondée en 1880)

Publicité et Renseignements GRATUITS

Téléphone 243-08

ARBRES

Pépinières **BALTET Frères, O. & A.** à Troyes

Mars Concours, Membre du Jury. Exposition Universelle de 1889 et 1900

Prix modéré. Catalogue franco. Etique age garanti Exact.

PETITES ANNONCES

DE suite, 8, rue Humbolt, 15^e nat. sal. à m. 2 ch. déb. cuis. w.-cl. au 5^e bal. 780. Un autre de suite : ent. 2 gr. pièces, 1 pet. gr. déb., cuis., w.-cl. : 480 fr.

ON DEM. enfants en gar. au-des. de 2 ans, 20 fr. p. mois à 1 h. 1/2 de Paris, 5 m. de la gare. Lechon Richer à Jouy près Chartres.

TIMBRES, cartes vues. Catalogue franco. P. Savary, La Rochelle.

A CEDER com. s. conc. spéc. parf. en appart. Paris exig. quelq. heur. trav. p. j. Conv. à pet. rent. ou retrait. S'abst. d'éc. voir Chavallier t. les j. d. la sem. de 2 à 5 h. Mais. Charles, Cloture St-Honoré 16. R. d. ag. Presse.

GENTLEMAN, garanties sérieuses très au courant de tout ce qui concerne le Turf. Représ. Sportman sérieux sur hippodrome. Ec. Derany, 11, rue Fontaine.

LEC. d'ital. p. d'le Italienne G. R. 21 b. 10.

ON offre p. dévoués à personne pensionnaire âgée, stable, rentière ou retraitée : 25 fr. par mois ; jardin, air sain. — Référence réciproque. Recevrais dame en ménage, ayant besoin d'un aide de midi. Mme Land, 23, rue Consolat, Marseille (B.-M.).

LES BELLAS

PLAGES

OSTENDE (Belgique)

Bains de Mer. La plus belle digne du monde. Kursaal, Résidence de S. A. R. le roi des Belges. — Courses de chevaux. — Fêtes. — Vélo-dromes.

DUNKERQUE

Charmante station balnéaire. Belle plage à 4 heures de Paris. Trains spéciaux tous les dimanches, aller et retour dans la même journée. Prix 8 fr. 20.

Grandes fêtes au Kursaal. — Bains à toute heure. — Récitals. Curiosités dans la ville, Musée, Vélo-drome.

BOULOGNE-SUR-MER

(Magnifique Plage)

SPLENDIDE CASINO. — Concours Hip-pique. Tir aux pigeons. Bataille de fleurs. Grands Bals. Courses. Théâtres. Cercles. Bals champêtres dans les jardins.

M. DUSSEL, directeur.

PLAGE DE MALO-LES-BAINS

Trains spéciaux tous les dimanches, aller et retour 8 fr. 20. Casino. Bains à la mer. Régates. Fêtes.

MALO-TERMINUS

(Gare de Laffrincqoncke)

PLAGE superbe aux portes de Dunkerque. HOTEL CASINO, trains spéciaux tous les dimanches de Paris : aller et retour, 8 fr. 20. — Tramways électriques.

S'ADRESSER pour tous renseignements à M. LAVALETTE, agence de locations d'achat et ventes de terrain et villas, 79, avenue Bel-Air, Malo-les-Bains.

VER SOLITAIRE

Expulsion certaine et garantie en une heure, sans coliques, sans nausées, par les Capsules spéciales, de TH. TOURDOUT, pharmacien de 1^{re} classe à Lure (Haute-Saône).

COFFRES-FORTS

Incombustibles et f.-crochetables. Combinaisons à lettres et à compteur indéchiffrables.

A. DAGOT, 79, rue de Venise, Reims. Envoi franco du catalogue

Vin-Glycéro-Phosphate

Tonique reconstituant, antidépresseur. — 4 fr. — J. FAIVRE

Pharmacien - chimiste. Lauréat de l'Ecole de Médecine et de Pharmacie, 51, place de la République à Vesoul (Haute-Saône).

PAINS D'ÉPICE

BISCUITS, DESSERTS, MASSEPAINS. Récompenses obtenues par Le Fréland. Desserts des gourmets.

P. TRIQUENAU, 10 et 12, rue de l'Ecu, maison de vente, place Drouot-d'Erlon, 54, Reims (Marne).

Chamagne Binet

REIMS

Hotels et Etablissements

Recommandés

ARCACHON

HOTEL VICTORIA. — Boulevard de la Plage. — Merveilleuse terrasse sur la mer. Restaurant de tout premier ordre. — Bains de mer. — Téléphone. — Otto Kern, propriétaire.

BIARRITZ

Grand-Hôtel d'Angleterre, premier ordre. Grand confort moderne. — Splendide panorama sur la mer et les environs. — Téléphone. Omnibus à tous les trains. — M. Campagne, propriétaire.

Hôtel Métropole, confort moderne. Belle situation. Restaurant de premier ordre. Cuisine renommée : bon, pas cher. — L'Acropole. HOTEL SAINT-JULIEN ET DU MIDI, ouvert toute l'année, premier ordre. — Situation sanitaire. — Direction anglaise : hôtel tenu par une dame anglaise. — Prend en pension les personnes hivernant à Biarritz. — Prix modérés.

HOTEL BIARRITZ, SALINS ET DES THERMES. Restaurant, électricité, ascenseur. Téléphone, law-tennis. — A. Mousignier.

AMELIE-LES-BAINS (Pyrénées Orientales). Hôtel Barthe centre de la ville. — Exposition midi, cuisine soignée, éclairage électrique. — 5 fr. par jour.

BOULOGNE-SUR-MER

Grand Hôtel Christol et Bristol, 1^{er} ordre. — Confort moderne. — Très recommandé aux familles. — M. Sangnier.

Hôtel du Pavillon Impérial, 1^{er} ordre, le seul en face de la mer. — Vermeersch.

Hôtel de la Marine, 1^{er} ordre face la mer et les jardins du Casino. — Louis Lecrét, propriétaire.

Buffet de la gare maritime. — Restaurant de 1^{er} ordre. Grill-Room. — Paniers de provisions à emporter.

BLANKENBERGHE (Belgique)

Hôtel Trogh, 10, rue Haute. — Maison de familles. — Cuisine soignée. — Restaurant à toute heure. — Succursale : Hôtel Windsor à Bruges. — Très recommandé à nos lecteurs.

Grand Hôtel de l'Océan. — Restaurant de 1^{er} ordre, sur la digue d'emer. — Au centre. — Bains. — Gaston Goegebeur-Hôte.

Hôtel Beau-Rivage. — Sur la digue. Splendide vue sur la mer. — Belle terrasse. — Restaurant de 1^{er} ordre. — Grand confort. — Maison de familles. — Annexes : Villa Chrysanthème. — Arrangements pour séjour. — S. Baerboets, propriétaire.

Grand Hôtel Continental. — 1^{er} ordre, vue sur la mer. — Cuisine soignée. — Electricité. Omnibus. — Deswerts.

CALAIS

TERMINUS HOTEL, gare maritime. — Buffet, premier ordre. — Décauville.

HOTEL CENTRAL, gare centrale. — Buffet. — Dornay, propriétaire.

CANNES

GRAND HOTEL MONTLEUL, premier ordre. — Ascenseur, électricité. Plein midi. — Panorama merveilleux sur la mer et les îles. — Grand parc. — Tammé, propriétaire.

HENDAYE

BUFFET DE LA GARE. — Très recommandé aux voyageurs. — Services rapides. — Prix modérés. — Lacastagnerie.

HEYST-SUR-MER (Belgique)

Splendide Hôtel. — 1^{er} ordre, vue sur la mer. — Pension pour familles. — Restaurant. — Cuisine soignée. — Electricité. Omnibus. — Vve Baerboets de Potter.

Hôtel Léopold II. — Recommandé aux familles. — Pension de 5 fr. par jour. — Restaurant. — Deltzer-Baerboets.

LOURDES

GRAND HOTEL DE LA GROUPE, premier ordre. — Villas pour familles. — Vétérinaire. — Vue merveilleuse sur les possessions de jour et de nuit. — Beau jardin. — Vogel, propriétaire.

LE TREPORT (3 heures de Paris)

Hôtel de France, 1^{er} ordre. — Belle vue sur la mer. — Grand confort moderne. — Eclairage électrique. — Téléphone. — Garage. — Stanislas Letraistre. — Successeur : René Chimot.

LUCERNE (Suisse)

HOTEL EDEN HOUSE. — Pension. Maison de famille de premier ordre, avec tout le confort moderne. — Ascenseur, électricité. — Terrasse dominant le lac. — Prix modérés. — Richard Matzig, propriétaire.

LE HAVRE

Grand Hôtel Frascati, 1^{er} ordre. — Le seul au bord de la mer. — Leblond, directeur.

MAISEILLE

GRAND DES PRINCES. — Premier ordre, très recommandé aux familles et au commerce. — Gueyraud.

AO ROUBIP.

Restaurant. — Gueyraud.

MENTON

HOTEL D'ITALIE. — Maison de premier ordre. — Situation climatérique merveilleuse. — Panorama splendide sur la mer et les côtes de France et d'Italie. — Parc et jardin.

Annexe : HOTEL DE LA GRANDE-BRETAGNE. — Bossart's, propriétaire.

MIDDELKERKE, (Belgique).

Hôtel de la Plage, 1^{er} ordre. — Digue de mer. — Restaurant, Café-Terrasse. — Même maison à Ostende : Hôtel de la Marine. — Verhaeghe-Baels.

NIEUPORT-LES-BAINS (Belgique)

Agence Immobilière Dosse-Sotens. — Vente, achat de propriétés. — Location de villas, chalets. — Renseignements gratuits. — Même maison à Middelkerke.

LES GRANDS HOTELS

PLAGE DES BAINS

Le CONTINENTAL..... 400 lits

Le SPLENDID..... 350 lits

L'HOTEL KURSAAL et BEAU SITE..... 150 lits

Ces hôtels sont pourvus de tous les confort modernes. — A. Declercq, propriétaire.

Hôtel de la Couronne, ouvert toute l'année, face la gare. — Restaurant de 1^{er} ordre. — Café. — Dille-Descheppe.

Hôtel Wellington, 1^{er} ordre. — La seule maison ayant une grande salle de restaurant au 6^e étage. — Ascenseur. — Vue merveilleuse sur la mer. — Café terrasse. — B. Verhoest.

Hôtel de la Marine. — Café-Restaurant très recommandé. — Même maison à Middelkerke : Hôtel de la Plage. — Verhaeghe-Baels.

Grand Hôtel de l'Océan, 1^{er} ordre. — Digue de mer. — Confort moderne. — Restaurant. — Garage parqueté. — Léon Thoma, propriétaire.

Hôtel du Casino. — Digue de mer, en face l'ancien phare et l'estacade. — Café-Restaurant. — Cuisine soignée. — Installations complètement renouvelées. — Pension 8 fr. — E. Tarte.

Grand Hôtel Central, place d'Armes. — Vue sur la mer. — Restaurant de 1^{er} ordre. — Cuisine soignée. Vins des 1^{ers} crus. — A. Vanderwaers.

Hôtel Léopold II et de Flandre. — Pension. Confort moderne. Réfectoire. — D'Armen.

Grand Hôtel de la Plage. — 1^{er} ordre. — Sur la digue. — Belle terrasse vitrée. — Splendide vue sur la mer. — Restaurant. — Téléphone. Electricité. Asce

Grand Hôtel Royal du Phare. — Grand confort moderne. — Restaurant de 1^{er} or-

dre. — Vue superbe sur la mer. — Omnibus au débarcadere de la gare.

ONIVAL-SUR-MER

Bains à la lame et de bains de mer chauds. — Plage de sable fin. — Etablissement Napoléon Val.

TROUVILLE

GARAGE D'AUTOS, sur la plage, près le Manège. — Vente et réparations de toutes voitures à vapeur, pétrole et électrique. — A. Aunay, constructeur-mécanicien.

YPORT (entre Fécamp et Etretat)

HOTEL DE L'CASINO, 1^{er} ordre. Restaurant. Terrasse dominant la mer. Grand confort. Pâtisserie. — Lagenet, propriétaire.

WIMEREUX (près Boulogne)

Grand Casino. — Représentation d'opéra-comique, attractions. Directeur musical M. Philippe Flor. — 60 musiciens. — E. Béranger, directeur-propriétaire.

Grand Hôtel, 1^{er} ordre, le seul sur la plage. — Confort moderne. — Café-terrasse dominant sur la mer. — Bains à la lame. — Magnifique panorama. — Muller et fils.

GARDE MEUBLE BEDEL

Agréé par le Tribunal. Magasins : 67, Avenue Victor-Hugo ; 104, rue Champlain ; 308, rue Lecourbe ; 14, rue de la Voûte.

Déménagements

CHIEMENS DE FER D'ORLANS ET DU MIDI

Billets d'aller et retour de familles à prix réduits

à l'occasion des Grandes Vacances

En vue de faciliter les déplacements pendant les Grandes Vacances, il est délivré chaque année du 15 juillet inclus au 1^{er} octobre inclus, au départ de toute gare ou station du réseau d'Orléans aux familles d'au moins trois personnes payant place entière et voyageant ensemble, des billets d'aller et retour de famille de première, deuxième et troisième classes, pour toute gare ou pour certaines haltes du réseau du Midi distantes d'au moins 125 kilomètres de la gare de départ et d'arrivée.

Le prix s'obtient en ajoutant au prix de quatre billets simples ordinaires, le prix d'un de ces billets pour chaque membre de la famille en plus de deux.

L'imprimeur-gérant : FEUILLEBOIS

18, rue du Croissant

BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS		BOURSE DE PARIS			
-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	-----------------	--	--	--

Lettre d'Allemagne

Le territoire de *Hambourg* comprend

La plus grande partie des marchan-

MONSIEUR CONSUL SORT..

Et tandis que, sanglé dans sa redingote, assis confortablement dans un moelleux

Captain et Consul ne sont-ils point pa-

A une telle question, Anacharsis

L'Hôtel des Agents de Change

La troupe est consignée. 250 hommes gardent la préfecture.

A la réunion de la Bourse, des discours violents ont été prononcés, à l'issue on a chanté l' « Internationale ». 10,000 personnes se sont massées place Jaude.

La police, les gendarmes font circuler. Réunion publique ce soir.

LES SOCIÉTÉS DE GYMNASTIQUE

La fête du Trocadéro. — Une allocution de
M. Loubet

Plusieurs assauts d'armes ont été ensuite exécutés par MM. Dorléans et Rossignol Kirchhoffer et M. Lubre, capitaine de la Falaise et Haller, Prévost et Mimiague.

L'Usine aux Succès

C'est à cette singulière distraction que je me suis livré depuis de longs mois et c'est le fruit de mon labeur perspicace que je mets aujourd'hui sur le marché de la chronique, sans crainte de violer aucun secret, professionnel ou autre, puisque je n'ai fait à personne le serment de silence, et que mes révélations ne constituent, en somme, qu'un recueil de propos d'antichambre.

Tous les faits divers sensationnels, les chroniques judiciaires, les anecdotes, les mots de la fin, sont examinés et ana-

Et se tournant vers l'officier que la scène impressionnait malgré lui, ajouta :

lysés avec soin, et c'est ce formidable bagage de documents que l'auteur utilise, au mieux de ses intérêts et de sa réputation littéraire.

M. Eustache, quand il veut faire une pièce, choisit parmi les nombreux scénarios que lui fournit son employeur. Il développe ensuite le sujet, en y servant des découpures qui ont été soigneusement « démarquées » dans ses bureaux. Il les transforme en dialogue, en y ajoutant des mots d'esprit, des boutades, qui donnent à l'ensemble le cachet, l'empreinte, la note personnelle de l'auteur. S'agit-il, par exemple, de mettre en scène un vieux célibataire causant avec sa femme ? Le dossier afférent à cette situation est apporté, le dramaturge en extrait tout ce qui lui est nécessaire ; le dialogue se déroule et s'achève par le mot suivant :

LA BONNE :

Alors, c'est entendu, vous me coucherez sur votre testament ?

LE VIEUX MONSIEUR :

Oui, ma belle, mais toute nue, hein !

Dans un salon, un père de famille cause avec le professeur qui enseigne à son fils la géographie. Le père est mécontent, naturellement, et le professeur est distrait :

LE PROFESSEUR :

Je regrette de vous le dire, mais votre fils est paresseux comme un loir.

LE PERE :

Et, pourtant, il ne coûte assez cher.

LE PROFESSEUR (à part) :

Loir et cher, chef lieu Blois.

Ces fins de scène sont d'un effet certain. Ce qui est moins commode, c'est de rendre intéressante une causerie, à l'heure où l'on attend encore quelques convives, avant de se mettre à table. Il n'est pas possible de faire parler tout le monde à la fois, il faut donc que chaque personnage intervienne à son tour, et cette conversation à bâtons rompus ne peut être acceptée par le public que si chaque mot éclaire comme un fer d'artifice.

Voici un fragment extrait d'une comédie qui recevra le baptême du feu de la rampe dans quelques mois :

RAOUL (lisant l'album de Jeanne) :
« Les grandes douleurs sont muettes : Un homme qui vient de guillotiner ne dit généralement rien. »

MARTHE :

Ce n'est pas gai, jouons aux comblés.

SUZANNE (à Robert qui vient d'entrer) :

Tiens ! vous n'avez pas apporté votre violon ?

ROBERT (souriant) :

Mais mon violon ne joue jamais en ville, madame.

MARTHE (à Robert) :

Le comble de l'habileté pour un musicien serait d'écrire un air de chasse sur une portée de fusil.

ROBERT (gravement) :

Non pas ! Le comble de l'habileté serait d'écrire un duo d'amour sur une portée de lapins. (On rit.)

MICHEL (à Louise) :

Ne trouvez-vous pas que Marthe est bien maniérée. Ou donc a-t-elle été élevée ?

LOUISE :

A l'orphelinat des arts, je crois.

MICHEL :

J'aurais plutôt pensé qu'elle sortait de l'école des Mines.

ROGER (lorgnant une grosse dame) :

Avez-vous remarqué que Mme de Servon ne se décolleté plus ?

MARGUERITE (pincée) :

Elle s'est résignée à jeter un voile sur le passé.

MICHEL (s'approchant, à Marguerite) :

Vous savez que le mariage d'Auguste est décidé : il a déjà fait son cadeau de noce.

MARGUERITE :

Ah !... Le présent doit mieux valoir que le futur.

XAVIER (à Suzanne) :

Regardez donc la robe de Laura, elle coûte au moins deux mille francs. Comment diable peut-elle se procurer des toilettes chères, elle qui n'a rien.

SUZANNE (bas) :

Elle vit aux dépens de sa réputation.

ERNEST (entrant) :

Avez-vous lu l'épître de l'épicière à côté : « Tout acheteur de quarante francs donne droit à deux lettres de piano. »

LOUISE (à part) :

C'est probablement sa fille qui les donne.

ROBERT (à Ernest) :

Vous ne pouvez pas rester ici, cher monsieur, toutes ces dames veulent vous avoir pour voisin de table, et c'est impossible.

FERDINAND ouvrant la porte du salon (annonçant) :

Madame est servie.

Rideau

M. Eustache ne m'en voudra certainement pas d'avoir fait dérober, par son laquais, un feuillet de l'œuvre en voie de gestation. Ce laquin me coûte d'ailleurs assez cher pour en tirer un peu de profit, sans compter que si je me brouille avec le premier valet de chambre, il me faudra probablement renoncer aux faveurs de Justine, la soubrette, qui commence à trouver mes bouquets défraîchis et mes fleurs de rhétorique fanées. Mon indiscret entraînera tout au plus, pour le maître, une scène à faire, et une scène à refaire : c'est si peu, pour lui !

L'origine du mot « Rastaquère »

(Orthographe simplifiée)

Vers l'époque où le président Mac-Mahon disait au nègre de l'école de Saint-Cyr de continuer « à être noir » — un de nos compatriotes, propriétaire d'une taverne de Buenos-Aires, envoya son fils Bernard, faire ses études à l'école Centrale de Paris.

Ce jeune homme, qui cinq ans auparavant, travaillait les cuirs, comme les travailla en sa jeunesse l'aristocrate président Félix Faure, fut envoyé à la maison de commissionnaire et appartenait à deux associés dont l'un, qui avait résidé vingt ans à La Plata, parlait l'espagnol.

D'accord avec les instructions reçues, on plaça le jeune Platon à l'école, on pourvut à son entretien et, chaque semaine, on lui donna vingt francs pour se distraire.

Au commencement, comme il ne connaissait

pas le pays, ses sorties étaient peu nombreuses et il ne trouvait guère le moyen de dépenser ses vingt francs ; mais bientôt, après, des camarades le tirèrent de la peine, que les vingt francs romis le dimanche avaient disparu avant le lundi.

Comme la semaine sans écus paraissait bien longue, il suivit le conseil des camarades qui lui conseillaient de simuler une maladie et de demander à ses parents l'argent indispensable pour payer le médecin et les apothécaires.

Aussitôt qu'il reçut la missive, le père ordonna à ses correspondants de remettre à son fils l'argent qu'il leur demandait. De son côté, la mère régna sur la toilette et autres dépenses ménagères, pour lui envoyer tous les fonds dont elle lui disposait. Notre teneur, qui naja ainsi en plein portefeuille, se mit à négliger les cours de l'école pour se consacrer à l'étude des sciences en cabinet particulier.

Pour imiter certains princes russes qui lui avaient été montrés, il se couvrit de brillants, fit valoir et parada au théâtre, à tel point que bientôt ses camarades ne parlaient plus que de ce millionnaire qui dépensait sans compter.

Or, un soir qu'il dinait à la maison dotée en compagnie d'une des comtesses des boulevards, les deux commissionnaires de son père, accompagnés d'un jeune Chilien, récemment arrivé et ignorant notre langue, vinrent s'asseoir à une table voisine.

Après l'avoir reconnu, ils furent le saluer, tirèrent leur révérence à la noble dame qui lui faisait vis-à-vis et revinrent prendre place à leur table.

Un moment après, Bernard, qui avait fini de dîner et ne se trouvait guère à l'aise près d'eux, se retira avec sa marquise, après les avoir salués.

Le Chilien, qui avait été impressionné par l'expression de *rascacero* (gratte-cuir) plus beaucoup et fut mal retenu par le commissionnaire qui ignorait l'espagnol et qui, depuis, chaque fois qu'il voyait ou qu'on parlait de Bernard disait : voilà le rastaquère qui vient ; ou, que doit faire le rastaquère, etc.

Comme une maladie épidémique, cet adjectif se répandit dans toute la maison, et de là envahit la France entière.

Qui pourra nous délivrer de cet abominable mot ? Ou, si cela est impossible, le rendre moins abracadabrante en le faisant conduire sur les fonds baptismaux pour y être rebaptisé et changé en *rascacero*, ou *rascacero*, comme le veut dame étymologie.

Le Crime d'Aix-les-Bains

Chambéry, 20 novembre. — Le juge d'instruction a continué ce matin ses interrogatoires. Olympe Ducrocq, maîtresse de César Ladermann a été de nouveau entendue. Une information qu'il ne convient d'accueillir que sous les plus expresses réserves voudrait qu'Olympe Ducrocq ait indiqué aux magistrats le lieu où se trouvaient les bijoux. La maîtresse de Ladermann a déclaré que lorsqu'elle avait vu les bijoux à Lyon, elle en ignorait la provenance. C'est seulement à la lecture des journaux relatant le drame de la villa de Solms qu'Olympe a vu une certaine corrélation entre les bijoux qu'elle avait en mains et ceux d'Eugénie Fougère. Olympe voulait questionner son ami à ce sujet, mais ce dernier s'emporta et reprit le paquet de bijoux qu'il lui remit le soir même ou le lendemain. Il dit notamment à sa maîtresse que les bijoux étaient destinés à Bassot et qu'elle n'avait pas à s'inquiéter de leur provenance.

Comme nous l'avons déjà dit, ce n'est qu'au retour de Paris que Ladermann a avoué à Olympe sa compromission dans le crime d'Aix-les-Bains et son intention d'en finir avec la vie.

Elle comme Olympe supplie César de dire toute la vérité, ce dernier répliqua : — Henri Bassot, pas plus que moi, nous n'avons tué. Ne le charge pas trop, car plus tard il pourra le servir.

En vain, Olympe supplie. César Ladermann refuse d'en dire plus long.

Je connais celui qui a fait le coup, se borne-t-il à dire à sa maîtresse : c'est Charles. Mais je veux être à la hauteur de Bassot, qui ne dénonce jamais personne. Ainsi, rappelle-toi son attitude devant la cour d'assise du Rhône. Jamais il n'aurait été condamné à cinq ans de prison s'il avait consenti à livrer son complice.

A onze heures, l'interrogatoire d'Olympe prend fin et le magistrat entend la femme Champion.

Au moment où, une heure plus tard, les interrogatoires vont être repris, on apprend que le docteur Eyrol, médecin de la prison, vient d'être appelé auprès de la Giriat. Celle-ci, qui a été indisposée la nuit dernière, refuse, en effet, de descendre la parloir, où les confrontations doivent avoir lieu. Elle se plaint de douleurs dans le côté droit. En outre, elle affirme être en proie à une irrésistible envie de dormir, due au diabète, dont elle se prétend atteinte.

Après avoir examiné la Nubienne, le docteur annonce qu'il n'a constaté chez elle ni fièvre ni trouble gastrique. En conséquence, il ne s'oppose nullement, dit-il, aux opérations de justice auxquelles la malade doit participer. Il se borne à exprimer le désir que la confrontation de la Giriat avec Bassot et les autres témoins ait lieu dans sa cellule. Mais ici une difficulté surgit. Les règlements s'opposent à l'introduction d'un homme dans la maison des femmes. Le procureur général va en référer au préfet.

Pendant ce temps, M. Dugardin procède aux premières constatations dans la parloir, une petite pièce lugubre, éclairée au moyen d'une seule lampe.

D'abord, il met en présence Olympe Ducrocq et Henri Bassot. Ce dernier, très malade de lui-même avec une apparente insensibilité la lecture de la déposition de la maîtresse de Ladermann. Cette lecture terminée :

— Après tout, dit-il d'un air indifférent, madame dit peut-être la vérité : elle veut réhabiliter la mémoire de son amant. On ne saurait lui en vouloir de cela.

Bassot et la Nubienne

A six heures, le procureur général revient de la préfecture. Il est porteur de l'autorisation nécessaire à l'introduction de Bassot dans le quartier des femmes. On dirige aussitôt Bassot sur la cellule occupée par la Giriat.

C'est sans émotion que la Giriat, étendue sur la couchette de sa cellule, voit entrer celui dont elle s'est faite l'accusatrice. Cependant, on dirait qu'elle cherche à fuir le regard de Bassot.

Le greffier donne d'abord lecture des procès-verbaux d'interrogatoire des prévenus. La juge revient ensuite sur certains points de détail, notamment sur les contradictions qui existent entre les déclarations de Bassot et celles de la Nubienne.

Bassot, toujours très calme, continue à nier sa culpabilité. Il se défend pied à pied, et comme, à chacune de ses négations, la Nubienne, qui est têtue couchée, s'agite sur son lit, hausse les épaules et ricane, Bassot s'écrie :

— Comédienne !

Et la confrontation prend fin à sept heures et demie, sans avoir apporté un seul élément nouveau à l'instruction.

Au moment où Bassot, accompagné de ses gardiens, regagne la prison, il se croise dans un des couloirs du palais, avec sa maîtresse Pierrelette. Les deux amants tombent dans les bras l'un de l'autre et on est obligé de les séparer. Pierrelette Renaud s'évanouit. On lui fait respirer de l'éther.

Enfin, une dernière confrontation a lieu : la femme Champion est mise en présence de la Giriat, qui l'accueille par des injures. Mais la femme Champion n'en maintient pas moins énergiquement ses précédentes dépositions.

Somme toute, les opérations d'aujourd'hui ont guère fait avancer l'instruction de cette grammale affaire.

Un interview de Mlle Champion

A la sortie de sa confrontation avec la fille Giriat, Mlle Champion a eu une conversation avec un journaliste sur les propos que la fille Giriat lui avait tenus à Paris.

— Nous nous étions rendues dans un restaurant renommé pour ses tristes à la mode de la Nubienne, qui portait le chapeau à plume d'Eugénie Fougère, me dit, après le repas :

— Nous sommes rentrées avec Foufou vers une heure du matin. Je l'ai aidée à se déshabiller, puis je suis allée causer dans ma chambre avec les individus qui attendaient. L'un d'eux est entré ensuite chez Eugénie Fougère pour la tuer, mais comme elle était très nerveuse, elle se défendait bien et cherchait à grincer l'individu. Celui-ci ne se sentant pas assez fort m'a appelée.

— J'étais étonnée, continue Mlle Champion, de voir la contradiction que présentait le récit de la Nubienne. Tantôt elle disait « il », tantôt « eux ». Je lui demandai alors :

— Mais Foufou t'a reconnue ?

— Oh ! non, me répondit-elle, il n'y avait pas de lumière, si elle m'a reconnue, c'est au toucher de ma peau.

— A-t-elle beaucoup souffert ? ai-je encore demandé.

— Elle me répondit :

— Un bon quart d'heure.

— La fille Giriat ajouta :

— Quand Foufou a vu qu'elle allait être assassinée, elle se jeta à genoux, demandant pardon.

— Que l'on me vole tout, dit-elle, mais que l'on ne laisse la vie.

— On ne l'écouta pas.

— La Giriat ajouta :

— Je fus ensuite ligottée à mon tour, et comme mon agresseur serait trop fort, je me plaignis. Il me répondit :

— Que l'on joue la comédie, il faut la jouer en plein.

— Vous savez le reste. »

Fils de famille ou malfaiteur

Un jeune homme d'une vingtaine d'années, très élégant, se présentait chez un banquier de la rue Louis-le-Grand et lui demandait de réaliser pour cinquante mille francs de valeurs portugaises au porteur, qu'il avait en portefeuille.

Le banquier examina les titres, vérifia s'ils étaient pas frappés d'opposition, et fit observer à son jeune client qu'il serait imprudent de vendre d'un seul coup un paquet de titres ; qu'il y aurait certainement dépréciation.

Mais celui-ci mit une telle insistance à réaliser immédiatement que le banquier, pris de méfiance, l'engagea à repasser le lendemain.

Le jeune homme revint et fut conduit chez M. Peschard, commissaire de police. Là, il commença par le prendre de très haut. Il se nommait Maxime de C... sujet brésilien, et était maître de sa fortune. Mais, à la fin, pressé de questions, il avoua qu'il avait volé ces valeurs à son père qui habitait Lisbonne.

M. Peschard fit une perquisition dans l'hôtel où Maxime de C... était descendu. Il trouva un récépissé de 13.000 francs à la Banque, et apprit que le jeune homme avait déjà dépensé 15.000 francs. L'enquête établira si le prétendu Maxime de C... a bien volé son père ou s'il ne fait pas partie d'une bande de voleurs internationaux.

Voleur de réticule

Mme la comtesse de Vergès rentrait chez elle, 12, cité Vaneau, à huit heures du soir. Elle venait d'entrer dans la cité, quand, à la hauteur du numéro 5, un jeune homme se jeta sur elle, la renversa sur le sol en la frappant avec la dernière sauvagerie, et lui arracha le réticule qu'elle tenait à la main. Il voulut aussitôt prendre la fuite, mais un cocher de fiacre avait entendu les cris de la victime. Il s'élança à la poursuite de l'agresseur, parvint à l'arrêter, et le remit aux mains des agents, qui le conduisirent au commissariat de police de M. Brongnard.

Il déclara à ce magistrat qu'il se nommait Georges Berchem, garçon couvreur, âgé de dix-sept ans, et ajouta qu'il avait récemment quitté sa mère, qui habite au Pré-Saint-Gervais, pour aller loger en hôtel, 77, rue de Belleville.

Berchem a été envoyé au Dépôt. La comtesse de Vergès, assez gravement contusionnée et fort émue, a dû s'aller.

AUTOUR DE PARIS

Rueil. — Une bonne, souffrant d'une maladie incurable, s'est suicidée cette nuit en se jetant dans un puits, près de l'école de l'avenue de Paris.

Saint-Cloud. — M. le docteur R..., âgé de soixante et un ans, officier de la Légion d'honneur, demeurant à Paris, s'est suicidé, dans un accès de fièvre chaude, en se tirant un coup de revolver à la tempe droite.

AGEN. — L'établissement d'un chemin de fer à voie étroite, va rendre plus faciles encore les communications entre Coutances et Coutainville-Plage.

GRANVILLE. — Le comité général des fêtes de Granville organise un concours de musique pour le 3 Juillet 1904.

DOLE. — Le cadavre d'un inconnu a été retiré du canal du Rhône à Paris.

Dimanche dernier, à l'Amicale de Metz, a célébré sa fête annuelle par un banquet, que présidait M. Saumé, inspecteur primaire.

ARTENAY. — Dans la nuit de lundi à mardi dernier, trois incendies, dus à la malveillance ont détruit une meule de paille et deux meules de blé.

SI-GENIS-L'ARGENTIER. — M. Sarrazin, boucher à St-Laurent-de-Chamoussol, rentrait de la foire de Villechenne, lorsque son cheval butta contre un obstacle. En tombant, M. Sarrazin a été blessé grièvement.

TOULOUSE. — Un jeune docteur, M. Joseph Bourrarel, originaire de Foletin (Creuse), installé depuis trois ans à Lévis-Saint-Sauve (Haute-Garonne), s'est donné la mort dans les circonstances suivantes :

M. Bourrarel avait fait ses premières études de médecine à Paris ; sur les conseils de médecins, il les termina à Toulouse.

Retiré de Toulouse, samedi, ses domestiques ne le voyant pas, et trouvant la porte de son appartement fermée, avisèrent le maire de la commune, qui lui ouvrit la porte.

L'appartement était vide. Incrustée dans le cadre d'une glace, on trouva une carte portant ces mots : « Je me suicide. On trouvera mon corps dans le bois voisin. » — Bourrarel.

En effet, on trouva le cadavre dans un bois, non loin de la maison du malheureux. Le docteur Bourrarel, qui était neurasthénique, s'était donné la mort en se tirant un coup de fusil dans l'oreille.

MARSEILLE. — Un journalier nommé Césarino, âgé de trente ans, demeurant rue Bon-Jésus, revenait ce soir de son travail et avait fait plusieurs stations dans les bars. Arrivé place Saint-Carnot, il s'engagea dans la rue des Pénitents-Bleus, où il entra dans un bar. Il y séjourna assez longtemps et, lorsqu'il en sortit, un individu, qui était caché dans un corridor, tira deux coups de revolver, dont le premier lui fractura la cuisse gauche ; la deuxième balle l'atteignit au bas du ventre.

Ramassé par des gardiens de la paix, Césarino fut conduit à l'Hôtel-Dieu. Son état est assez grave.

Tout laisse croire qu'on se trouve en présence d'une vengeance.

La police italienne a trouvé un moyen ingénieux de se débarrasser des vagabonds étrangers ; elle les rafe et les expédie ensuite hors de ses frontières.

C'est ainsi que le steamer *Initiation*, de la Compagnie Florio, amenait de Gênes, aujourd'hui, une vingtaine d'individus de nationalités diverses, vagabonds et pour la plupart repris de justice.

La police de Marseille, en vertu d'instructions ministérielles, s'est opposée à leur débarquement. Ils ont été consignés à bord de l'*Initiation*, qui les ramènera à Gênes.

BREST. — Le premier conseil de guerre maritime, présidé par le capitaine de vaisseau Winter, a jugé cet après-midi l'affaire des matelots Le Grand et Moccar, âgés de 22 et 24 ans, du deuxième dépôt des équipages de la flotte, qui, le 5 octobre, rue de Traversa, injurièrent et frappèrent, ainsi que nous l'avons raconté, le lieutenant de vaisseau de Reinach de Werth, commandant le contre-torpilleur « Pistolet », de l'escadre du Nord.

Le conseil n'a retenu que les outrages envers un supérieur et a condamné Le Grand à deux mois de prison et cinq francs d'amende, et Moccar à un mois de prison.

CHERBOURG. — La police spéciale a procédé à l'arrestation du nommé Allen, cinquante ans, sujet français, naturalisé Américain, sous l'inculpation d'espionnage. Allen va être expulsé de France.

SAINT-LO. — Une violente secousse de tremblement de terre, qui a duré deux secondes, a été ressentie hier soir, à Saint-Lo, à sept heures trente-cinq. Des oscillations se sont produites de l'ouest à l'est.

SAINT-ETIENNE. — La neige tombe abondamment surtout dans les montagnes, où la couche atteint déjà, spécialement dans la région du mont Pilat, vingt centimètres d'épaisseur.

LYON. — La maîtresse de Ladermann a déclaré au juge d'instruction du Gardin que son amant lui avait confié avoir expédié à Paris les bijoux d'Eugénie Fougère, par l'intermédiaire d'un commissionnaire à Lyon, M. Malvert, demeurant place de la Charité 5.

Ce commissionnaire a déclaré à un journaliste qu'il ne connaissait pas Ladermann. Ses livres ne portent aucune trace d'expédition à son nom.

Cependant M. Malvert était en relations avec M. Denève, tailleur, ancien patron de la Compagnie Florio, qui lui demandait et s'en connaissait la maison d'expédition, et s'en avait l'idée de l'employer pour le transport des bijoux, mais jusqu'à présent rien ne prouve qu'il ait mis son idée à exécution.

Une enquête faite chez d'autres commissionnaires n'a pas donné non plus de résultats. Ces commissionnaires, vont examiner si les bijoux ne seraient pas parmi les paquets restés en souffrance dans leurs bureaux à Paris.

NIMES. — Hier soir, les habitants de Roches-Sadoule, commune de Robiac, ont été mis en émoi par une violente détonation provenant de l'explosion d'une cartouche de dynamite placée dans l'immeuble occupé par M. Pontet, maître mineur en chef.

Les vitres de la maison ont volé en éclats. Heureusement, il n'y a pas d'accidents de personnes à déplorer.

ARRAS. — Les premières neiges sont tombées aux environs d'Arras aujourd'hui. Le vent est violent, la température très froide.

Chambéry, 21 novembre. — Nous avons pu prendre connaissance d'un mémoire remis par Bassot au juge d'instruction. Il déclare qu'il n'a jamais eu avec la Nubienne qu'un « flirt amical » et qu'il apprit le crime par les journaux.

En somme, il nie tout.

Le président de la République a offert aujourd'hui, dans les tirés de Rambouillet, une chasse en l'honneur des membres du Conseil d'Etat.

Parmi les invités : M. Tétreau, président de section au Conseil d'Etat ; Marguerite et Hébrard de Villeneuve, conseillers de France ; Morel, gouverneur de la Banque de France ; Pelouse, directeur des chemins de fer au ministère des travaux publics ; Ledet, conservateur des forêts de la Seine.

Le président et ses invités ont quitté Paris à neuf heures ; ils seront de retour à six heures.

Lyon, 22 novembre. — Ce matin, à quatre heures, le nommé Matagotti passait rue Thomassin, quand il fut atteint de deux coups de revolver ; son état est grave, il a été conduit à l'Hôtel-Dieu.

— Les anarchistes Couturier, Nathan, Bontemps sont poursuivis par le parquet pour avoir prononcé, dans une réunion de la Bourse du travail, des paroles provocatrices à l'adresse de la police et prêché la violence ; des perquisitions opérées à leur domicile ont amené la découverte de documents importants.

Lagny, 22 novembre. — Hier soir, à huit heures, le chef de train Dixe, âgé de trente-deux ans, a eu les deux jambes coupées par un train de voyageurs à la halte de Chézy. Malgré les soins qui lui ont été prodigués, le malheureux n'a pas tardé à succomber.

Le Havre, 22 novembre. — Le transatlantique la *Gascogne* a rapatrié l'équipage, composé de vingt-quatre hommes, du trois-mâts-voilier *Jonettable-de-Richemont*, de Nantes. Ce navire s'était perdu le 10 octobre, dans la matinée, à 300 milles environ des îles Hawaï.

Le Havre, 22 novembre. — Un nommé Ernest Ribault, né à La Rochelle, sortant du service de la flotte comme mécanicien de deuxième classe, avait passé la nuit dans un hôtel garni avec une fille, lorsque, à neuf heures du matin, il s'est suicidé d'un coup de revolver. Il était âgé de vingt-trois ans et professait des idées anarchistes. Il a laissé une lettre disant : « Je préfère me tuer plutôt que de tuer les autres. »

La Dépêche de Toulouse imprime ce qui suit :

« Suivant la promesse que le ministre de la guerre a faite récemment à la Chambre l'œuvre de laïcisation s'opère dans les hôpitaux militaires et les services annexes. »

« A Marseille, notamment un personnel laïque va incessamment remplacer les sœurs, mais comme les conventions conclues ne peuvent cesser leur effet qu'à condition d'avoir été dénoncées quatre mois à l'avance, il y aura nécessairement une graduation dans la laïcisation des hôpitaux des différentes régions. »

« Les bureaux de la rue Saint-Dominique préparent à cet effet, pour chacun des établissements, un acte de dénonciation qui viendra à son heure. »

Les lauriers de M. Pelletan empêchent évidemment le général André de dégrader. Du moins ce dernier met-il des formes à l'accomplissement d'une triste besogne.

Bologne, 21 novembre. — Le procureur général de Bologne vient de saisir la Cour de cassation de l'expédition des motifs qui justifient la suspicion légitime au sujet du procès Murri.

Il demande en conséquence que les débats aient lieu devant une autre cour d'assises.

COURRIER DES THEATRES

Le service de seconde représentation de « Paris aux Variétés » sera reçu ce soir lundi 23 novembre.

La première matinée de la revue de M. Paul Gavault sera donnée dimanche prochain 29 novembre, à une heure et demi précise.

La semaine dans les théâtres subventionnés :

« L'Opéra » : « Othello » ; mercredi, « Faust » ; vendredi, « Othello » ; samedi, « Tannhäuser ».

« La Comédie-Française » : le « Philémon » ; « Blanchette » ; mardi, l'« Enigma » ; le « Marquis de Priola » ; mercredi, « Les Affaires sont les affaires » ; jeudi (matinée), « Corneille et Lully » ; « Jean-Marie » ; « Le Joueur » ; (soirée), l'« Irésolu » ; vendredi, l'« Enigma » ; le « Marquis de Priola » ; samedi, l'« Autre Danger ».

« L'Opéra-Comique » : représentation à prix réduits avec location, « Muguette » ; mardi,